



Le vert et l'éthique germent dans la banque de détail

•



Les banques proposent de plus en plus de solutions d'épargne à visées solidaire, durable ou verte, devant la demande croissante de leurs clients pour gérer leur épargne de manière éthique.

Kadek Bonit Permadi / IStock.com / Kadek Bonit Permadi / IStock.com

Publié le 04/10/2020 à 15:11/Mis à jour le 04/10/2020 à 15:11 S'abonner Consommation

(AFP) - Les banques proposent de plus en plus de solutions d'épargne à visées solidaire, durable ou verte, devant la demande croissante de leurs clients pour gérer leur épargne de manière éthique, mais sur les comptes courants les avancées restent rares.

Investir dans la protection de la planète, l'alimentation durable, la transition écologique, l'éducation, la réduction des inégalités... toutes les grandes banques françaises proposent désormais des fonds labellisés destinés aux particuliers voulant orienter leur épargne dans ce type de projets.

Souvent, cela passe par des contrats d'assurance vie. Ce produit phare d'épargne opère actuellement sa mue depuis le 1er janvier. Tout contrat doit désormais proposer un placement en unités de compte (UC) labellisé investissement socialement responsable (ISR), solidaire ou vert. À partir du 1er janvier 2022, les contrats devront proposer des UC, dont le capital placé n'est pas garanti, répondant à ces trois critères.

Fin 2019, les encours des unités de compte responsables, vertes et solidaires en assurance vie s'élevaient à près de 25 milliards d'euros contre 7 milliards à fin 2018, selon une enquête de la Fédération française de l'assurance (FFA) auprès d'acteurs représentant 90% du montant des UC en France.

Ce progrès reste pourtant embryonnaire par rapport à la totalité des encours d'assurance vie, lesquels atteignaient 1.788 milliards d'euros à fin 2019, dont 397 milliards investis en unités de compte.

"Il faut aller plus loin" sur l'assurance vie, exhorte Lucie Pinson, directrice de l'ONG environnementale Reclaim Finance, déplorant le mauvais encadrement des obligations vertes et le peu d'UC réellement vertes.

D'autres, tels La Banque Postale ou Société Générale, proposent via leurs filiales de financement participatif, respectivement Lendopolis et Lumo, d'orienter son épargne vers des projets pour la transition énergétique.

Pour les plus prudents, l'épargne réglementée - Livret A, Livret de développement durable et solidaire (LDDS) et Livret d'épargne populaire (LEP) - permet en partie de financer la transition écologique et énergétique. Les dons aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont aussi désormais possibles à partir des LDDS.

Les banques proposent également des livrets d'épargne maison dont les encours servent uniquement à financer des projets écologiques, solidaires ou responsable.

Pour investir dans des initiatives locales responsables, les banques mutualistes apparaissent les plus en pointe. A l'instar de la **Banque Populaire** Auvergne Rhône Alpes qui, via sa Banque de la transition énergétique lancée en septembre, collectera toute l'épargne versée sur des livrets spécifiques pour financer la transition énergétique sur son territoire.

Au niveau du compte courant, actuellement seul le Crédit coopératif, filiale de **BPCE**, propose un compte bancaire "tracé" dont 75% des dépôts sont affectés "au financement de projets à plus-value sociale et environnementale".

Enfin aujourd'hui seule BNP Paribas, via son application et celle de sa banque en ligne Hello Bank, propose à ses clients de calculer l'empreinte carbone générée par leurs dépenses.